



Paris, le 25 mai 2018

M. Patrick JEANTET
Président de l'EPIC SNCF Réseau
15/17 rue Jean-Philippe Rameau
93210 SAINT-DENIS

Objet : Demande de Concertation Immédiate EPIC SNCF Réseau

Monsieur le Président,

Les organisations syndicales CGT, UNSA, CFTD vous déposent, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RHO26, modifié par l'avenant du 13 décembre 2017, une demande de concertation immédiate sur les sujets suivants :

Infra-Circulation et Accès Réseau :

- Transversalité de la filière Transport Mouvement telle qu'actée par la réforme de 2014 ;
- Maintien d'une formation unique et complète pour le métier AMV ;
- Le maintien des BHR en proximité des sièges d'EIC ;
- Mettre en adéquation les effectifs avec la charge supplémentaire occasionnée par les travaux.

Equipement :

- Des roulements d'astreinte basés sur la sécurité du personnel ;
- Des parcours d'intervention à taille humaine ;
- La ré-internalisation des charges et l'intégration au statut des cheminots des filiales et des entreprises ;
- Le maintien d'une ingénierie SNCF intégrée à l'EPIC, l'arrêt du transfert des compétences par filialisation ou externalisation ;
- Le maintien d'une ingénierie régionale répartie sur le territoire, garante d'une proximité avec les acteurs terrain et la bonne connaissance des installations ;
- L'ajustement réel des Cadres d'Organisation à l'ensemble des charges, y compris celles externalisées ;
- Mettre en adéquation les effectifs avec la totalité des charges ;
- Moratoire sur les réorganisations du département MT RH Formation.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

UNSA

Roger DILLENSEGER

CFTD

Thomas CAVEL